

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 28 Mars 2023  
19 heures 00**

-----

GF/EB

N° 002996

Ressources humaines  
- Création de postes

Affiché le :

**Le Mardi 28 Mars 2023 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire expose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Elle expose qu'il est nécessaire de créer trois emplois permanents à temps complet pour assurer les missions d'agent de police municipale relevant de la catégorie hiérarchique C, au grade de gardien-brigadier (filière police municipale), pour assurer les missions dévolues à la police municipale.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu**, le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.313-1, L.332-8 2° et L332-9 ;

**Vu**, le Décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20230328-002996-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2023

**Considérant**, la nécessité de créer trois emplois permanents d'agent de police municipale ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**Crée**, trois emplois permanents de policier municipal au grade de gardien-brigadier, relevant de la filière police municipale, catégorie hiérarchique C, à temps complet.

**Dit**, que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade et de l'échelon de recrutement, assortie d'un régime indemnitaire.

**Décide**, que la présente délibération prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2023.

**Autorise**, Madame le Maire à signer les contrats de recrutement et tous les actes afférents à la présente décision.

**Dit**, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents seront inscrits au budget primitif 2023 – Section de fonctionnement – Chapitre 012.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Célia BARBIER**



**LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY**